

LES SERVICES TELEPHONIQUE

à Roubaix-Tourcoing

NOUS ALLONS AVOIR UN MULTIPLE SEMI-AUTOMATIQUE I - COMMENT IL FONCTIONNERA - LES AVANTAGES QUE PRESENTERA SON INSTALLATION.

Nous avons promis à nos lecteurs, en leur annonçant que Roubaix-Tourcoing allait, enfin, être doté d'un nouveau multiple téléphonique, de leur donner des renseignements sur le système semi-automatique qui va être installé chez nous.

Nous devons d'abord exposer ceux des abonnés au téléphone qui pourraient craindre que l'Administration des P. T. T. fasse sur leur dos une expérience dont ils auraient à supporter tous les aléas. Le système semi-automatique adopté pour notre ville a été installé à New-York en 1910, dans des bureaux où le service est particulièrement intense, et il fonctionne depuis cette époque avec une régularité et une rapidité auxquelles nous ne sommes malheureusement pas habitués.

Le semi-automatique, intermédiaire entre le système complètement automatique et le système à batterie centrale, offre sur ces deux appareils de très sérieux avantages. Nous ne voulons pas le comparer à l'appareil en usage actuellement à Roubaix-Tourcoing, appareil bon à mettre de côté dans un musée d'antiquités.

L'équipement de début des nouveaux appareils sera de 2.800 lignes avec une extension normale à 4.000 lignes, et pourra, au bureau central de Roubaix, avoir une capacité totale de 20.000 lignes. Au bureau de Tourcoing, l'équipement de début sera de 1.500 lignes avec une extension normale de 2.000 et une capacité totale de 20.000.

La population de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing est d'environ 300.000 habitants. Le nombre des abonnés est actuellement de près de 2.500 ; dans une agglomération aussi industrielle ce chiffre est évidemment bas et il tient certainement à ce que le service semi-automatique n'a été prévu que pour une population de 100.000.

Dans le système semi-automatique, comme dans le système à batterie centrale, l'abonné conserve son appareil actuel ; seul le bouton d'appel ou le manivelle se trouve supprimé ; il lui suffit de décrocher pour récapituler pour que s'établisse la demande de communication, signalée à l'employé par une lampe scintillante. Dès ce moment, l'appareil semi-automatique prend ses avantages sur la batterie centrale. Chaque abonné appelant se trouve, à son tour, en communication avec l'opérateur.

Celui-ci est placé devant une table sur laquelle existent des clés correspondant aux unités, aux dizaines, aux centaines, aux milliers. Il lui suffit d'abaisser les clés formant le numéro de l'abonné demandé. Ce numéro totalement établi, les clés se relèvent, et l'opérateur, sans avoir à faire aucune manœuvre nouvelle, répond à l'appel.

Il en résulte donc une plus grande rapidité dans la mise en communication et l'employé peut répondre, dans un délai très réduit, à un grand nombre d'appels. Au moyen d'une lampe rouge spéciale, l'employé suit la marche de la communication ; cette lampe s'allume tant que dure l'appel et s'éteint dès que l'abonné décroche. Ce son récepteur, deux lampes de supervision s'allument lorsque la conversation terminée, les abonnés ont décroché leurs récepteurs, et la communication est alors occupée par un bouton dit « de rupture ».

En réalité, l'abonné ne se trouve en communication avec l'employé au téléphone que pour lui indiquer le numéro désiré. La communication s'établit automatiquement au moyen d'appareils spéciaux dont la description technique n'intéresserait guère que les spécialistes. L'employé n'aura plus à s'occuper de la communication et les abonnés n'auront plus à craindre les interruptions si fréquentes actuellement causées par l'installation des opératrices. L'abonné se rendra compte par lui-même, grâce à des signaux auditifs, c'est-à-dire communiqués à l'oreille par le microphone, que la ligne demandée est occupée ou que la personne appelée ne répond pas, et ainsi prendront fin les discussions actuelles, les motifs, si justifiés, de mauvaise humeur causés par une défectueuse installation.

Nous aurons encore, dans des articles successifs, à entretenir nos lecteurs de divers détails leur montrant tout l'intérêt du véritable progrès qui va être réalisé d'ici quelques mois et qui permettra à nos industriels d'utiliser enfin d'une façon pratique cette invention merveilleuse qu'est le téléphone.

ROUBAIX

Actualité de Saint-Jean-Baptiste. — La réunion annuelle de cette belle et si bienfaisante œuvre aura lieu le dimanche 8 mars, immédiatement après la messe, à l'église de Saint-Jean-Baptiste. Les jeunes gens et enfants qui en font partie, mais aussi toutes les personnes, quel que soit leur âge, sont instamment priés de se rendre au plus tôt, aujourd'hui ou demain, à la réunion.

Dix minutes avec Dieu. — Le Cœur à Cœur avec Jésus. — Conférences de Mgr Landriot : La femme pieuse. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

LEERS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. le Maire. Les conseillers étaient présents.

Bureau de Peste. — M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale relative aux conditions imposées pour l'établissement, dans un temps déterminé, d'un facteur recevant des Postes et d'une autre relative à l'installation d'une ligne téléphonique.

Le Conseil qui a déjà voté toutes les conditions requises pour obtenir son classement au rôle d'impôt d'un bureau des Postes, renouvelle ses vœux déjà émis et exprime l'espérance d'arriver à une prompte satisfaction.

Demandes de subventions. — L'Association Amicale des Anciens Elèves de Leers sollicite une subvention de 300 fr. pour l'organisation d'une fête fédérale en 1914. La Société « L'Union Colombophile » sollicite une subvention pour l'organisation d'un Congrès le 14 juillet, en l'honneur des armées de Leers. Le Conseil renvoie ces demandes à la Commission des Finances pour examen.

Colles du Nord. — Sur la proposition de M. Pipart, le Conseil émet le vœu que la Société « Les Colles du Nord » soit mise en mesure d'apporter dans son industrie les améliorations nécessaires pour éviter les émanations qui se dégagent de l'usine et rendent le quartier inhabitable.

Assistance aux vieillards. — M. le Maire fait la déclaration suivante : « Vous êtes appelés aujourd'hui à examiner les résultats de l'enquête faite par le Contrôleur départemental de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables auprès des bénéficiaires de cette loi d'assistance. »

Ce fonctionnaire propose la radiation ou la réduction de l'allocation pour 3 assistés, dont trois sont aujourd'hui décédés. Le Bureau d'assistance, après examen des rapports du Contrôleur sur chaque assisté dont il propose la radiation ou la réduction de l'allocation, s'est prononcé pour la radiation définitive de 10 vieillards ou incurables, pour 8 autres, il a décidé des réductions de versement, et il en a décidé 2 sur la liste.

A votre tour, vous êtes appelés à donner votre avis et à voter. M. le Maire déclare qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point, et qu'il se retire.

La loi oblige de diminuer de l'allocation mensuelle les ressources que possède ou se procure l'assisté, quant aux ressources provenant de l'allocation que l'excédent de 60 francs de revenus, ou de 120 francs si l'assisté a de 3 enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, cet excédent ne doit être déduit que pour moitié. Quant aux ressources provenant du travail de l'assisté, il ne doit pas en être tenu compte.

Vous priez, Messieurs, de tenir compte de ces renseignements au moment où vous allez délibérer et d'apporter dans vos décisions toutes les modifications que vous jugerez utiles. Après examen de chaque dossier, le Conseil, malgré les décisions du Contrôleur et du Bureau de Bienfaisance, a maintenu la plus grande partie des allocations.

Enters de l'école. — Un receveur à l'École de Leers, M. Lecomte, Léonard Van der Velden, 30 ans, demeurant à Leers, rue de la Moulin, en voulant descendre de sa voiture pour aller à l'école, a été renversé par un camion, et a été blessé à la tête et à la poitrine.

Le docteur Coudmont a constaté des contusions à la tête, à la poitrine, et à la jambe gauche. L'élève a été admis à l'hôpital.

LEERS. — Décès. — Apolline Charlet, 75 ans, Croix-des-Bergers.

NEM. — Naisance. — Germaine Neclain, au Citron.

Decès. — Joseph Rouse, 35 ans, Petit-Lannoy.

TOURCOING

LES VOLS DANS LES EGLISES

LEERS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. le Maire. Les conseillers étaient présents.

Bureau de Peste. — M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale relative aux conditions imposées pour l'établissement, dans un temps déterminé, d'un facteur recevant des Postes et d'une autre relative à l'installation d'une ligne téléphonique.

Le Conseil qui a déjà voté toutes les conditions requises pour obtenir son classement au rôle d'impôt d'un bureau des Postes, renouvelle ses vœux déjà émis et exprime l'espérance d'arriver à une prompte satisfaction.

Demandes de subventions. — L'Association Amicale des Anciens Elèves de Leers sollicite une subvention de 300 fr. pour l'organisation d'une fête fédérale en 1914. La Société « L'Union Colombophile » sollicite une subvention pour l'organisation d'un Congrès le 14 juillet, en l'honneur des armées de Leers.

Colles du Nord. — Sur la proposition de M. Pipart, le Conseil émet le vœu que la Société « Les Colles du Nord » soit mise en mesure d'apporter dans son industrie les améliorations nécessaires pour éviter les émanations qui se dégagent de l'usine et rendent le quartier inhabitable.

Assistance aux vieillards. — M. le Maire fait la déclaration suivante : « Vous êtes appelés aujourd'hui à examiner les résultats de l'enquête faite par le Contrôleur départemental de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables auprès des bénéficiaires de cette loi d'assistance. »

Ce fonctionnaire propose la radiation ou la réduction de l'allocation pour 3 assistés, dont trois sont aujourd'hui décédés. Le Bureau d'assistance, après examen des rapports du Contrôleur sur chaque assisté dont il propose la radiation ou la réduction de l'allocation, s'est prononcé pour la radiation définitive de 10 vieillards ou incurables, pour 8 autres, il a décidé des réductions de versement, et il en a décidé 2 sur la liste.

A votre tour, vous êtes appelés à donner votre avis et à voter. M. le Maire déclare qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point, et qu'il se retire.

La loi oblige de diminuer de l'allocation mensuelle les ressources que possède ou se procure l'assisté, quant aux ressources provenant de l'allocation que l'excédent de 60 francs de revenus, ou de 120 francs si l'assisté a de 3 enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, cet excédent ne doit être déduit que pour moitié. Quant aux ressources provenant du travail de l'assisté, il ne doit pas en être tenu compte.

Vous priez, Messieurs, de tenir compte de ces renseignements au moment où vous allez délibérer et d'apporter dans vos décisions toutes les modifications que vous jugerez utiles. Après examen de chaque dossier, le Conseil, malgré les décisions du Contrôleur et du Bureau de Bienfaisance, a maintenu la plus grande partie des allocations.

Enters de l'école. — Un receveur à l'École de Leers, M. Lecomte, Léonard Van der Velden, 30 ans, demeurant à Leers, rue de la Moulin, en voulant descendre de sa voiture pour aller à l'école, a été renversé par un camion, et a été blessé à la tête et à la poitrine.

Le docteur Coudmont a constaté des contusions à la tête, à la poitrine, et à la jambe gauche. L'élève a été admis à l'hôpital.

LEERS. — Décès. — Apolline Charlet, 75 ans, Croix-des-Bergers.

NEM. — Naisance. — Germaine Neclain, au Citron.

Decès. — Joseph Rouse, 35 ans, Petit-Lannoy.

TOURCOING

LES VOLS DANS LES EGLISES

LILLE

« Marie à puces » victime d'un accident

Augustine Facon, dite « Marie à puces », est cette vieille femme dépenalisée, au dos éternellement plié, à la tête couverte d'un voile noir, qui rôde par les rues en sollicitant l'aumône des passants. L'aspect scabreux de cette femme lui a valu son surnom.

Vendredi, à 10 heures du matin, elle traversait la rue de la Bourse pour se diriger vers la Grand-Place, lorsqu'elle fut heurtée par une voiture conduite par M. Séraphin Danvers, au service de M. Desbriens, savonnier à Goncourt. Atteinte par le tison elle tomba, mais heureusement ne fut pas prise sous les roues. Elle n'eut que quelques contusions.

Dans la police. — M. Molinier, commissaire à Amiens, nommé à Lille, a pris vendredi soir possession de son commandement.

M. Mathieu, chef de la sûreté, serait nommé commissaire aux délégations judiciaires en remplacement de M. Lefebvre, admis à la retraite.

M. Pollet serait nommé chef de la gendarmerie.

Un aqueduc qui s'effondre, rue St-Gabriel. — Les habitants de la rue St-Gabriel ont eu la désagréable surprise de constater et d'appréhender la ruine de l'aqueduc de la rue St-Gabriel.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

LILLE

« Marie à puces » victime d'un accident

Augustine Facon, dite « Marie à puces », est cette vieille femme dépenalisée, au dos éternellement plié, à la tête couverte d'un voile noir, qui rôde par les rues en sollicitant l'aumône des passants. L'aspect scabreux de cette femme lui a valu son surnom.

Vendredi, à 10 heures du matin, elle traversait la rue de la Bourse pour se diriger vers la Grand-Place, lorsqu'elle fut heurtée par une voiture conduite par M. Séraphin Danvers, au service de M. Desbriens, savonnier à Goncourt. Atteinte par le tison elle tomba, mais heureusement ne fut pas prise sous les roues. Elle n'eut que quelques contusions.

Dans la police. — M. Molinier, commissaire à Amiens, nommé à Lille, a pris vendredi soir possession de son commandement.

M. Mathieu, chef de la sûreté, serait nommé commissaire aux délégations judiciaires en remplacement de M. Lefebvre, admis à la retraite.

M. Pollet serait nommé chef de la gendarmerie.

Un aqueduc qui s'effondre, rue St-Gabriel. — Les habitants de la rue St-Gabriel ont eu la désagréable surprise de constater et d'appréhender la ruine de l'aqueduc de la rue St-Gabriel.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

LILLE

« Marie à puces » victime d'un accident

Augustine Facon, dite « Marie à puces », est cette vieille femme dépenalisée, au dos éternellement plié, à la tête couverte d'un voile noir, qui rôde par les rues en sollicitant l'aumône des passants. L'aspect scabreux de cette femme lui a valu son surnom.

Vendredi, à 10 heures du matin, elle traversait la rue de la Bourse pour se diriger vers la Grand-Place, lorsqu'elle fut heurtée par une voiture conduite par M. Séraphin Danvers, au service de M. Desbriens, savonnier à Goncourt. Atteinte par le tison elle tomba, mais heureusement ne fut pas prise sous les roues. Elle n'eut que quelques contusions.

Dans la police. — M. Molinier, commissaire à Amiens, nommé à Lille, a pris vendredi soir possession de son commandement.

M. Mathieu, chef de la sûreté, serait nommé commissaire aux délégations judiciaires en remplacement de M. Lefebvre, admis à la retraite.

M. Pollet serait nommé chef de la gendarmerie.

Un aqueduc qui s'effondre, rue St-Gabriel. — Les habitants de la rue St-Gabriel ont eu la désagréable surprise de constater et d'appréhender la ruine de l'aqueduc de la rue St-Gabriel.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.

La prochaine séance du Conseil municipal. L'Administration demandera le vote d'un crédit de 20.000 fr. somme que ces travaux coûteront approximativement.

Les travaux de réparation, sans recourir à l'adjudication.